



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GUADELOUPE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Basse-Terre, le 12 mars 2024

AGRICULTURE

Une permanence ouverte aux agriculteurs

Conformément à la demande du président de la République de traiter rapidement et en proximité les difficultés que peut rencontrer le monde agricole, des "permanences agricoles" sont mises en place en Guadeloupe. Elles sont ouvertes à tous les exploitants agricoles et visent à permettre leur prise en charge personnalisée, ainsi qu'un échange sur toutes les difficultés que rencontrerait leur exploitation. Ces permanences sont tenues par les services de la direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DAAF) qui feront appel si besoin à d'autres services ou administrations (DRFIP, MSA...).

Les agriculteurs pourront accéder à ces permanences après prise d'un rendez-vous.

Pour cela, ils sont invités contacter la DAAF :

- par téléphone : 0590 99 09 01 ou 0690 54 20 26
- (tous les matins de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 les lundis, mardis et jeudis)
- ou par mail : sea.dAAF971@agriculture.gouv.fr

Contacts presse : Didier-Laurent AUBERT 0690 75 28 88